



FORMULAIRE D'EXEMPTION – MARCHAND D'AÉRONEF

FORM: NAV EA8

Un constructeur d'aéronef qui produit ou un marchand d'aéronef qui acquiert, dans le seul but de le vendre, un aéronef d'une masse maximale au décollage entre 0,617 et 3 tonnes est exempté de redevance annuelle.

Un marchand est une personne qui achète couramment des marchandises ou des biens mais une personne qui vend occasionnellement de tels biens ou de telles marchandises n'est pas un marchand.

A. RENSEIGNEMENTS

NUMÉRO DU COMPTE NAV CANADA : _____

NOM DU CLIENT / COMPAGNIE : _____

ADRESSE : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ Courriel : _____

B. DÉCLARATION

Je, _____, soussigné(e), déclare que je suis un marchand enregistré et que le(les) aéronef(s) suivant a (ont) été acquis dans le seul but de le(les) revendre et qu'il(s) est (sont) donc exempté(s) de la redevance de NAV CANADA.

MARQUE D'IMMATRICULATION	TYPE D'AÉRONEF	EXEMPTION/ RÉDUCTION (CODE)
(SAMPLE) CGFAB	CL2P	EA8
		EA8
		EA8

NOM

TITRE

SIGNATURE DU CLIENT OU D'UN(E) MANDATAIRE

DATE

Pour toute question sur le présent formulaire, appelez le centre de contact avec la clientèle de NAV CANADA au 1-800-876-4693

Une fois le formulaire rempli, envoyez-le au centre de contact clientèle de NAV CANADA :

Par fax au (613) 563-3426 ou par la poste : Centre de contact avec la clientèle de NAV CANADA

**B.P. 3411, Station T
Ottawa, ON, K1P 5L6, Canada**

NOTES :

1. NAV CANADA SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES PIÈCES JUSTIFICATIVES CONFIRMANT L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS INDIQUÉS DANS CE FORMULAIRE ET DE FAIRE UN REDRESSEMENT DE FACTURE EN CAS DE RÉCLAMATION OU REMISE INJUSTIFIÉE.
2. CE FORMULAIRE EXISTE AUSSI EN FRANÇAIS.
3. NAV CANADA RÉVISE VOTRE COMPTE CHAQUE ANNÉE.
4. FORMULAIRE MIS À JOUR EN OCTOBRE 2013.